



Secrétariat Général
Service de la Statistique et
de la Prospective
Sous-direction des
statistiques agricoles,
forestières et
agroalimentaires
Bureau des statistiques des
industries agricoles et
alimentaires
Complexe agricole
d'Auzeville - BP 32688
31326 Castanet-Tolosan
Cedex

Dossier suivi au SSP par :
Mme BACOU,
Tél. : 05.61.28.92.69
Fax. : 05.61.28.92.20
Mél :
prodcom.opa.bsiaa.ssp.sg@agriculture.gouv.fr

Dossier suivi à la FICT
par :
Mme FUIRET,
Tél. : 01.75.00.09.35
Fax. : 01.75.00.09.39
Mél : s.fuiRET@fict.fr

Réf. : LE-BSIAA-2016-004-PRODCOM-OPA-Lancement

Toulouse, le 2 février 2016

Objet : ENQUETE ANNUELLE DE BRANCHE - ANNEE 2015 : Charcuteries et
conserves de viandes

Statistiques obligatoires – Visa **2016 A 326 AG**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

L'organisation professionnelle Fédération Française des Industriels Charcutiers, Traiteurs, Transformateurs de Viandes (FICT) a été agréée par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère en charge de l'agriculture pour mener une enquête annuelle sur les CHARCUTERIES ET CONSERVES DE VIANDES

Cette enquête permet de suivre l'évolution de la production de votre branche d'activité et de répondre au règlement européen sur la production communautaire (PRODCOM).

L'enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis) et est inscrite au programme des enquêtes à caractère obligatoire. Conformément à la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les données recueillies sont couvertes par le secret statistique et ne sauraient en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

Nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir remplir ce questionnaire **avant le 27 février 2016**. Celui-ci est accessible en ligne sur internet. Les données saisies seront ensuite transmises à l'organisation professionnelle FICT.

Pour répondre, vous devez vous connecter à l'adresse sécurisée suivante (lien direct) :

<https://stats.agriculture.gouv.fr/prodcomfict/faces/accueil.jsp>

Pour une meilleure navigation, nous vous conseillons d'utiliser les navigateurs gratuits Firefox ou Google Chrome.

Vous pouvez aussi vous connecter à l'adresse suivante :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

Choisir l'onglet «Démarches», «Entreprise agroalimentaire et commerce de bouche», «Toutes les démarches» puis «Répondre aux enquêtes statistiques du ministère de l'agriculture» et sélectionner le lien correspondant à votre enquête «Enquêtes annuelles de branche déléguées auprès de la FICT». En bas de l'écran, dans l'encadré «Télé-procédure», cliquer enfin sur «ProdCom FICT».

Tournez SVP →

Pour accéder ensuite à votre questionnaire, vous aurez besoin de l'identifiant et du mot de passe figurant ci-dessous :

Votre identifiant:

Votre mot de passe:

Ces informations sont à saisir dans le cadre de gauche du portail d'authentification intitulé «Par mot de passe ?».

Votre correspondante au SSP, dont les coordonnées figurent ci-dessus se tient à votre disposition pour vous fournir des informations complémentaires ou vous aider à compléter le questionnaire.

Mme FUIRET, (tél : 01.75.00.09.35), à la FICT, est également à votre disposition pour répondre à toute question particulière concernant le questionnement.

Nous vous rappelons l'importance d'une réponse de votre part dans les délais prévus, de façon que la diversité des situations soit correctement prise en compte et fournisse un panorama fidèle des productions vendues de votre branche d'activité.

La diffusion des résultats globaux de l'enquête Prodcop est réalisée sur le site Agreste :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/>

Les informations concernant l'ensemble des pays de l'Union européenne sont accessibles sur le site d'Eurostat:

<http://ec.europa.eu/eurostat/web/prodcom/overview>

En vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Le chef de bureau des statistiques
des industries agricoles et alimentaires

Le délégué général
de la FICT



Philippe PAUWELS



David BAZERGUE

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, **cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.**

Visa n° **2016 A 326 AG** du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé de l'économie, valable pour l'année 2016.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Questionnaire confidentiel destiné au SSP et à un organisme professionnel agréé pour la réalisation de l'enquête.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt – SSP - 3 rue Barbet de Jouy 75349 PARIS 07 SP

Si vous optez pour une réponse directe à l'Administration, vous devez aviser le SSP de votre décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.